

Jeu-questionnaire : Remplir une déclaration de revenus de base

11 questions

1. Il faut remplir une déclaration de revenus chaque année pour calculer si on doit de l'impôt et pour recevoir des prestations et des crédits fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Les étapes de base pour remplir une déclaration de revenus sont-elles différentes que vous ayez une situation fiscale simple ou complexe?
 Oui, les étapes changent
 Non, les étapes ne changent pas
2. Jolene et son conjoint vivent séparément depuis 100 jours en raison d'une rupture de leur union. Nous sommes en mars, et Jolene est sur le point de faire ses impôts. Quel état civil devrait-elle indiquer dans sa déclaration?
 Mariée
 Séparée
 Célibataire
 Divorcée
3. Vous devez fournir des renseignements personnels quand vous faites vos impôts. Est-ce que fournir des renseignements d'identification inexacts ou incomplets peut avoir des conséquences?
 Oui
 Non
4. Vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances pour l'année d'imposition quand vous remplissez votre déclaration de revenus. Si vous n'avez gagné ou reçu aucun revenu dans une année d'imposition, est-ce qu'il y a quand même des raisons de faire vos impôts pour cette année-là?
 Oui, il y a des raisons de faire vos impôts
 Non, il n'y a aucune raison de faire vos impôts
5. L'impôt que vous pourriez devoir est calculé dans votre déclaration de revenus en fonction de votre revenu imposable. Lequel des types de revenus suivants n'a pas besoin d'être déclaré dans une déclaration de revenus?
 Pourboires
 Paiements du crédit pour la TPS/TVH et de l'allocation canadienne pour enfants
 Revenu d'intérêts
 Revenu d'emploi
6. Selon leur situation, certaines personnes peuvent demander différentes déductions dans leur déclaration de revenus. Est-ce que le fait de demander plus de déductions veut dire que vous payez moins d'impôt?
 Oui
 Non

7. Le montant personnel de base est un crédit d'impôt non remboursable. Lequel des énoncés suivants est vrai au sujet du montant personnel de base?
- La valeur de ce montant est la même chaque année
 - Si votre revenu imposable est plus bas que ce montant, l'impôt que vous devez sur votre revenu est réduit à zéro
 - Le montant que vous pouvez demander est basé sur votre statut d'emploi
 - Vous ne pouvez pas demander ce montant si vous avez moins de 19 ans
8. Pour cette question, nous utilisons les taux d'imposition fédéraux pour 2025. Le revenu imposable de Riku est 59 000 \$. Quel est le taux d'imposition de l'impôt fédéraux sur le revenu qu'il devra payer?
- 14,5 % des premiers 57 375 \$ de revenu imposable, plus
 - 20,5 % sur les 57 375 \$ de revenu imposable suivantes (sur la partie du revenu imposable entre 57 375 \$ et 114 750 \$), plus
 - 26 % sur les 63 132 \$ de revenu imposable suivantes (sur la partie de revenu imposable entre 114 750 \$ et 177 882 \$), plus
 - 29 % sur les 75 532 \$ de revenu imposable suivantes (sur la partie de revenu imposable entre 177 882 \$ et 253 414 \$), plus
 - 33 % du revenu imposable qui dépasse 253 414 \$.
- Riku sera imposé à un taux de 14,5 % sur le montant total de 59 000 \$
- Riku sera imposé à un taux de 14,5 % sur les premiers 57 375 \$ de son revenu et à un taux de 20,5 % sur son revenu de 57 375 \$ à 59 000 \$
- Riku sera imposé à un taux de 26 % sur le montant total de 59 000 \$
- Riku peut demander des déductions supplémentaires pour ne pas payer d'impôt
9. Quand vous remplissez votre déclaration de revenus, vous calculez l'impôt fédéral et provincial ou territorial que vous devez. (Les résidents du Québec envoient une déclaration provinciale à Revenu Québec.) Les taux d'imposition sont-ils les mêmes pour toutes les provinces et les territoires?
- Oui
 - Non
10. À la dernière étape de la déclaration de revenus, vous saurez si vous avez droit à un remboursement ou si vous avez un solde dû. Pouvez-vous avoir un remboursement si vous avez des montants à payer?
- Oui
 - Non

11. Vous pouvez demander des montants dans votre déclaration de revenus pour réduire votre montant total à payer et peut-être avoir un remboursement. Lequel des crédits suivants pouvez-vous demander dans votre déclaration de revenus? (Sélectionnez toutes les réponses possibles.)

- A. Impôt total retenu
 - B. Crédit pour la TPS/TVH
 - C. Paiement en trop d'assurance-emploi
 - D. Allocation canadienne pour les travailleurs
- A, B, et C
 - A, C, et D
 - B, C, et D
 - Toutes ces réponses

Corrigé: Remplir une déclaration de revenus de base

1. Non, les étapes ne changent pas
2. Séparée
3. Oui
4. Oui, il y a des raisons de faire vos impôts
5. Paiements du crédit pour la TPS/TVH et de l'allocation canadienne pour enfants
6. Oui
7. Si votre revenu imposable est plus bas que ce montant, l'impôt que vous devez sur votre revenu est réduit à zéro
8. Riku sera imposé à un taux de 14,5 % sur les premiers 57 375 \$ de son revenu et à un taux de 20,5 % sur son revenu de 57 375 \$ à 59 000 \$
9. Non
10. Oui
11. A, C, et D